RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé La Réunion

QUALITÉ DE L'EAU

du robinet distribuée dans votre quartier

L'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée du contrôle sanitaire de l'eau du robinet. Ce bulletin annuel vous informe sur la qualité de l'eau distribuée par votre réseau en 2025.

Réseau : **BOIS DE NEFLES**

Commune : **SAINT-DENIS**

Captage d'alimentation :
Bras Cateau*
Ravine Blanche*

Procédé de traitement de l'eau :
Clarification de l'eau par un procédé physico-chimique, Chloration (Usine Bois de Néfles)
Exploitant : **Runéo**

* Captage équipé de périmètres de protection

BILAN 2025

L'eau distribuée en 2025 est restée de bonne qualité sur l'ensemble des paramètres microbiologiques et physico-chimiques analysés.

RISQUE MICROBIOLOGIQUE **MAÎTRISÉ**

Le réseau est alimenté par une eau bénéficiant d'un traitement de potabilisation adapté à la qualité des eaux brutes prélevées (eau souterraine chlorée et/ou eau d'origine superficielle filtrée et chlorée).

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

L'eau du robinet peut être consommée sans restriction.

VOTRE EXPLOITANT VOUS INFORME

Il est nécessaire de rester attentif aux informations délivrées par le distributeur d'eau de votre commune.

L'évaluation du risque microbiologique est basée à la fois sur le niveau d'équipement du réseau en traitement de potabilisation adapté et sur le taux de conformité microbiologique mesuré par le contrôle sanitaire.

En 2025, *11* prélèvements ont été effectués sur votre réseau d'eau et sur les installations qui l'alimentent.

Les prélèvements ont donné lieu à des analyses microbiologiques et physico-chimiques, qui sont interprétées en référence aux valeurs réglementaires définies par le code de la Santé Publique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre exploitant.

Synthèse des principaux résultats analytiques des prélèvements

TYPE DE PARAMÈTRES	PARAMÈTRES	Valeurs moyennes mesurées sur le réseau	*Limites règlementaires à ne pas dépasser*	COMMENTAIRES
PHYSICO CHIMIQUE	Turbidité (NFU)	Inf. à 0,2	*2*	Eau conforme en turbidité.
	Nitrates (mg/l)	Inf. à 0,3	*50*	Eau conforme en nitrates.
	PFAS (µg/l)*	inf. à 0,03	*0,1*	Eau conforme pour la somme des 20 PFAS recherchés.
	Pesticides (µg/l)*	Inf. à 0,02	*0,1*	Eau conforme en pesticides.
	Aluminium (µg/l)*	70	*200*	Eau conforme en aluminium.
MICROBIOLOGIE	Bactériologie	100 % de conformité		Eau de bonne qualité microbiologique.

* 1 µg/l (microgramme par litre) = 0,001 mg/l

Pour plus d'informations : www.eaudurobinet.re

QUELQUES NOTIONS

sur le contrôle sanitaire de l'eau du robinet

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION instaurés par arrêté préfectoral : zone autour des captages où s'appliquent des prescriptions, visant à limiter les risques de pollution.

LES NITRATES proviennent de l'activité humaine (agricoles, industrielles, domestiques). L'ingestion de nitrates à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. L'ingestion de fortes doses de nitrates peut être particulièrement grave chez les nourrissons. Aussi les restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveaux-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé.

LA TURBIDITÉ est due à la présence de particules en suspension donnant un aspect trouble à l'eau. Présentes dans les eaux superficielles notamment lors des pluies (lessivages des sols), ces particules doivent être retirées afin de garantir une désinfection efficace de l'eau avant distribution.

1 - L'EAU EST CAPTÉE

2 - L'EAU EST TRAITÉE

3 - L'EAU EST STOCKÉE

4 - L'EAU EST DISTRIBUÉE

LES PESTICIDES sont des produits chimiques utilisés en agriculture. L'ingestion de pesticides à partir de l'eau de boisson reste mineure par rapport à d'autres voies d'exposition. À forte dose, les effets sur la santé se manifestent par des troubles nerveux, digestifs ou respiratoires. A faible dose et exposition répétée, certaines de ces substances sont suspectées d'être cancérigènes ou mutagènes.

L'analyse de **LA MICROBIOLOGIE : consiste généralement à rechercher des bactéries présentes dans les matières fécales humaines ou animales.** Les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent contenir aucun micro-organisme ou parasite constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

LES THM : Le chlore, utilisé pour la désinfection de l'eau, peut réagir avec les matières organiques et produire des trihalométhanes (THM). Ces composés induisent des nuisances gustatives. Leur accumulation dans les tissus adipeux peut favoriser l'apparition de cancers et de troubles de la reproduction.

L'ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans l'eau peut être d'origine naturelle (roches, sols) ou liée à la filière de traitement de l'eau utilisant des réactifs à base d'aluminium. Un excès d'aluminium dans l'eau peut présenter un danger d'encéphalopathie pour les personnes dialysées. Aussi, pour les eaux utilisées en dialyse, la pharmacopée impose des normes très strictes.

CONSEILS *pratiques*

1

DE RETOUR AU DOMICILE APRÈS UNE LONGUE ABSENCE

L'eau a stagné dans les canalisations et peut être momentanément impropre à la consommation. Faites couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

2

À LA RÉUNION, LES EAUX SONT DOUCES

Il n'est pas nécessaire d'installer des adoucisseurs.

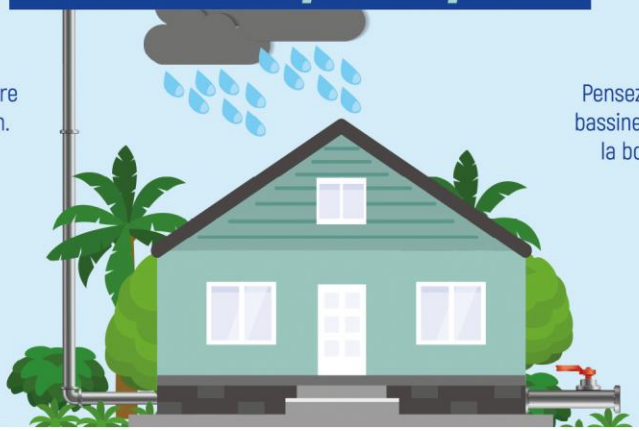

3

LORSQU'UN CYCLONE EST IMMINENT (ALERTE ORANGE)

Pensez à constituer des réserves d'eau (citernes, bassines...) et à stocker de l'eau embouteillée pour la boisson (2 litres par personne et par jour).

4

DOUBLE RÉSEAU

Toute interconnexion du réseau d'eau public avec un puits privé ou un réseau d'irrigation est dangereuse et strictement interdite.

Pour plus d'informations : www.eaudurobinet.re